

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD**

**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR  
DU RÈGLEMENT 399**

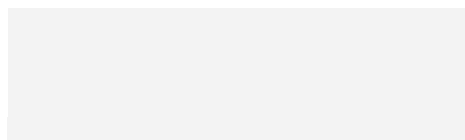
AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur du règlement suivant :

Règlement 399                    modifiant divers tarifs prévus à certains règlements municipaux

Adoption par le conseil : 20 avril 2021

Afin de respecter les règles de santé publique émises par les autorités gouvernementales dans le cadre de la COVID-19, le règlement mentionné précédemment peut être consulté sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante :  
<https://www.ville.valleyfield.qc.ca/reglements-municipaux>.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 23 avril 2021.



Micheline Lussier, OMA